

COMMUNE TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 5 juillet 2021 à 20h00

Salle des fêtes de Roumazières-Loubert

Le lundi 5 juillet 2021 à 20h00, le conseil municipal de la commune Terres-de-Haute-Charente légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Roumazières-Loubert, sous la présidence de madame la maire.

Date de la convocation	28/06/2021
Date de l'affichage	28/06/2021

1) Contrôle du quorum

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, Mme LALIEVE Sandrine, M. LABARUSSIAS Matthieu, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARSAC Jacques à M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme CAILLETON Christiane à Mme DUTEIL Maryse, M. FREDAIGUE David à Mme MARSAC Hélène, M. TARNAUD Manuel à Mme GERVAIS Fanny, M. BLANCHIER Michel à Mme PEREIRA Josiane.

Absents : Mme DHERBECOURT Michèle, Mme JUDDE Sandrine.

Nombre des conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers présents	23
Nombre d'excusés ayant donné procuration	5
Nombre d'absents	1

Mme DHERBECOURT Michèle rejoint la séance à 20h05 et prend part aux votes pour les délibérations.

2) Adoption du procès-verbal de séance

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 juin 2021 dernier a été transmis par messagerie à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Madame Josiane PEREIRA souhaite que soit rajouté sa question par rapport au recrutement de l'ancien personnel du SIVOS à des postes d'ATSEM dans la commune.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter ce compte rendu.

Voix pour	22	Voix contre	5	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

3) Désignation du secrétaire de séance

Katia BONNY et Amandine CLAUZEL se proposent pour être secrétaire de séance. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne Katia BONNY (21 pour, 5 contre, 1 abstention) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

4) Rappel ordre du jour de la séance

Madame la maire procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal.

- **INFORMATION sur les décisions prises par délégation du conseil municipal (délibération du 06/07/2020)**

- ✓ Fixation du tarif de location de la benne communale aux particuliers

- **DELIBERATIONS**

- ✓ Création d'un poste Parcours Emploi Compétence (PEC) secrétariat comptabilité
- ✓ Suppression et création de postes (augmentation du temps de travail) au 1/09/ 2021
- ✓ Cession de terrains aux Maisons Charentaises (commune historique La Péruse) pour la création d'un lotissement (annulation et reprise d'une nouvelle délibération)
- ✓ Cession terrains à monsieur et madame FREDAIGUE (commune historique La Péruse)
- ✓ Attribution de subventions complémentaires à 2 associations
- ✓ Budget communal : décision modificative
- ✓ Création d'un conseil municipal des jeunes
- ✓ Autorisation de signer la convention de partenariat "label écoles numériques 2021"
- ✓ Aide plan de relance des bibliothèques : montant des acquisitions de livres imprimés budgétisé en 2021

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **DATES PROCHAINES REUNIONS**

5) INFORMATION sur les décisions prises par délégation du conseil municipal (délibération du 06/07/2020)

1) DEC/2021-008 : Fixation du tarif de location de la benne communale aux particuliers

Madame la maire informe le conseil municipal qu'en raison du coût supporté par la collectivité pour ce service elle a décidé d'augmenter le tarif de location de la benne aux particuliers et de le fixer à 150€ (50€ précédemment).

6) DELIBERATIONS

1) Création d'un contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) – secrétariat comptabilité

Madame la maire donne la parole à monsieur Jean-Claude TRIMOULINARD qui propose la création d'un poste Parcours Emploi Compétence PEC pour assurer le secrétariat de la mairie de Genouillac et la comptabilité de la commune Terres-de-Haute-Charente pour une durée de 6 mois (35/35^e).

Pôle emploi a donné un accord de principe pour la création de ce poste qui serait financé par l'Etat à hauteur de 80% sur les 30 premières heures.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** de créer 1 emploi PEC pour le service secrétariat comptabilité, **35 heures** par semaine pour une durée de 6 mois à compter du 12 juillet 2021.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2021.

Voix pour	28	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

1) Suppression et création de postes (augmentation du temps de travail) au 1er septembre 2021

Madame la maire informe que suite à une réorganisation des services (cantine centrale et portage de repas), elle propose les suppressions et créations de postes suivantes :

Suppression de postes		Création de postes		Date d'effet
Adjoint technique territorial	15/35e	Adjoint technique territorial	17/35e	01/09/2021
Adjoint technique territorial	25/35e	Adjoint technique territorial	28/35e	01/09/2021

Le comité technique réuni le 5 juillet 2021 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** la suppression et la création des postes conformément au tableau présenté à compter au 1^{er} septembre 2021.

Voix pour	28	Voix contre	0	Abstentions	1
-----------	----	-------------	---	-------------	---

2) Cession de terrains aux Maisons Charentaises (commune historique de La Péruse) pour la création d'un lotissement

Madame la maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre LEONARD qui expose que lors de sa séance du 3 mai 2021, le conseil municipal avait décidé de céder aux Maisons Charentaises SARL les parcelles B1367, B1368, B1369, B1370, et B371 appartenant à la commune, situées Grand rue à La Péruse, 16 270 Terres-de-Haute-Charente pour réaliser un lotissement avec 5 pavillons qu'elles céderont ensuite à LOGELIA qui les louera.

Depuis Les Maisons Charentaises SARL l'ont informée qu'elles ne souhaitent pas acquérir les 2 parcelles B1369 et B1370 d'une contenance de 200 m² qui se situent au fond du terrain et qui ne présentent pas d'intérêt pour leur projet.

Il est proposé de vendre les 3 parcelles B1367, 1368, 1371 pour une contenance de 4 266m² au prix de 4€ le m².

Madame Sandrine LALIEVE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **DECIDE** d'annuler la délibération D03052021_006 pour la vente des 5 parcelles B1367, 1368, 1369, 1370, 1371.
- **DECIDE** de vendre les parcelles B1367, 1368, 1371 pour une contenance de 4 266 m² au prix de 4€ le m² soit 17 064€ à Maisons Charentaises.
- **DIT** que cette vente sera effectuée par acte notarié.
- **AUTORISE** la maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

Voix pour	27	Voix contre	0	Abstentions	1
-----------	----	-------------	---	-------------	---

3) Cession de terrains à madame et monsieur FREDAGUE (commune historique de La Péruse)

Comme suite à la délibération précédente, monsieur Jean-Pierre LEONARD expose qu'il a été proposé d'acquérir les parcelles B1369 (2 m²), 1370 (198m²) appartenant à la commune, situées Grand rue à La Péruse, 16 270 Terres-de-Haute-Charente à madame et monsieur FREDAGUE compte tenu du fait qu'elles sont en fond de leur parcelle 1368. Ces parcelles enclavées auraient été une charge pour la commune sans possibilité d'y faire quoi que ce soit.

Madame et monsieur FREDAGUE ont accepté l'acquisition de ces 2 parcelles d'une contenance totale de 200 m² que la commune propose de vendre au prix de 2€ le m².

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**,

- **DECIDE** de vendre les parcelles B1369 ,1370 pour une contenance de 200 m² au prix de 2€ le m² soit 400€ à madame Laurence FREDAGUE et à monsieur David FREDAGUE domiciliés 3 Grand rue à La Péruse, 16 270 Terres-de-Haute-Charente.
- **DIT** que cette vente sera effectuée par acte administratif.
- **AUTORISE** la maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

Voix pour	22	Voix contre	0	Abstentions	6
-----------	----	-------------	---	-------------	---

4) Attribution de subventions complémentaires à 2 associations

Madame la maire donne la parole à madame Magalie TRICAUD qui informe les membres de l'assemblée que 2 associations ont sollicité la commune pour une demande de subvention.

- **Association Comité Français pour Yad Vashem**

Elle propose d'accorder une subvention de 75€ correspondant à l'adhésion à cette association et ainsi continuer à faire partie du réseau des villes et villages des justes de France sachant que la commune travaille beaucoup avec cette association et que des justes résident sur la commune.

- **Amicale des sapeurs-pompiers de Terres-de-Haute-Charente**

Elle propose qu'une subvention exceptionnelle de 268€ soit accordée à l'amicale des sapeurs-pompiers afin de financer des tee-shirts pour la participation des pompiers du centre d'incendie et de secours de Terres-de-Haute-Charente au challenge international « survival firefighter » à Angoulême les 10 et 11 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** d'accorder
 - une subvention d'un montant de 75€ au comité Français pour Yad Vashem.
 - une subvention d'un montant de 268€ à l'amicale des sapeurs-pompiers de Terres-de-Haute-Charente.

Voix pour	28	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

5) Budget communal : décision modificative DM03/2021

Madame la maire donne la parole à monsieur Christian FAUBERT qui rappelle à l'assemblée que 2 associations ont sollicité des subventions et qu'une erreur d'écriture est à régulariser pour La coopérative scolaire. Il convient de faire les virements de crédits sur l'article 6574.

Section fonctionnement

DIMINUTION DES CREDITS				AUGMENTATION DES CREDITS			
F°	Art.	Intitulé	Montant	F°	Art.	Intitulé	Montant
020	6574	Subventions : Divers	433,00	020	6574	Subvention Coopérative scolaire de Genouillac (pour régularisation d'écriture)	90,00
				020	6574	Subvention Comité Français pour Yad Vashem	75,00
				020	657	Subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers	268,00
			433,00				433,00

Monsieur Christian FAUBERT informe l'assemblée qu'afin de passer au 1^{er} janvier 2022 à la nouvelle comptabilité M57, il convient d'imputer à des comptes définitifs certaines lignes d'inventaire. Il convient donc de procéder aux virements de crédits ci-après :

Section investissement

INTEGRATIONS DES ETUDES ET PUBLICATIONS SUIVIS DE TRAVAUX + article 238									
AUGMENTATION DES DEPENSES					AUGMENTATION DES RECETTES				
Article	Op	Fonct	Montant	N° inventaire	Article	Op	Fonct	Montant	N° inventaire
2156	041	020	2995.06	LAP-2017-2315-01	2031	041	020	2995.06	LAP-2017-2313-01
2188	041	020	1800.00	MAZ-2018-700-001	2031	041	020	1800.00	MAZ-2018-800-001
21318	041	020	4838.82	ROU-2012-300-010	2031	041	020	4838.82	ROU-2012-300-009
21318	041	020	2140.84	ROU-2016-300-21318	2031	041	020	2140.81	ROU-2012-800-001
21318	041	020	2206.62	ROU-2012-300-010	2031	041	020	2206.62	ROU-2012-800-002
2184	041	020	6600.00	ROU-2013-700-025	2031	041	020	6600.00	ROU-2013-800-002
21312	041	020	3851.12	ROU-2012-300-006	2031	041	020	3851.12	ROU-2014-800-006
21318	041	020	4906.00	ROU-2016-21318/MAISON DES	2031	041	020	4906.00	ROU-2016-800-002
2158	041	020	11993.26	TDHC-2020-400/AMGT BOURG	2031	041	020	11993.26	SUR-2017-2032-01
21318	041	020	3209.43	ROU-2012-300-SDF	2033	041	020	3209.43	ROU-2012-800-002
21571	041	020	190.42	ROU-2013-500-006	2033	041	020	190.42	ROU-2013-800-008
2132	041	020	190.42	ROU-2011-300-001-1	2033	041	020	190.42	ROU-2013-800-009
21571	041	020	159.21	ROU-2013-500-009	2033	041	020	159.21	ROU-2013-800-010
21571	041	020	190.42	ROU-2013-500-009	2033	041	020	190.42	ROU-2013-800-012
2188	041	020	190.42	ROU-2013-700-026	2033	041	020	190.42	ROU-2013-800-013-1
21318	041	020	191.05	ROU-2014-300-009	2033	041	020	191.05	ROU-2014-300-009
21318	041	020	191.05	ROU-2014-300-009	2033	041	020	191.05	ROU-2014-800-002
21571	041	020	307.45	ROU-2015-500-001	2033	041	020	307.45	ROU-2015-800-005
21571	041	020	191.05	ROU-2015-500-002	2033	041	020	191.05	ROU-2015-800-006
2132	041	020	191.45	ROU-2011-300-001-3	2033	041	020	191.45	ROU-2015-800-007
21318	041	020	331.57	ROU-2016-300-21318	2033	041	020	331.57	ROU-2016-800-2033
21571	041	020	191.05	ROU-2016-500-21571	2033	041	020	191.05	ROU-2016-800-2033-005
2152	041	020	5195,76	TDHC-2020-500/CARREFOUR	238	041	020	5195,76	TDHC-2020-200/CARREFOUR
TOTAL			52443.52		TOTAL			52443.52	

REGULARISATION DES ETUDES ET INSERTIONS NON SUIVIS DE TRAVAUX										
AUGMENTATION DES DEPENSES					AUGMENTATION DES RECETTES					
Article	Op	Fonct	Montant	N° inventaire	Article	Op	Fonct	Montant	N° inventaire	
28031	041	020	5625.27	ROU-2004-800-001	2031	041	020	5625.27	ROU-2004-800-001	
28031	041	020	4680.00	ROU-2018-800-001	2031	041	020	4680.00	ROU-2018-800-001	
28033	041	020	1362.90	ROU-2011-800-004-1	2033	041	020	1362.90	ROU-2011-800-004-1	
TOTAL			11668.17		TOTAL			11668.17		

La commission finances réunie le 24 juin a émis un avis favorable à ces propositions.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** les virements de crédits ci-dessus.

Voix pour	28	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

6) Création d'un conseil municipal des jeunes

Madame la maire donne la parole à monsieur Didier BOINEAU qui informe le conseil municipal que la commission affaires scolaires a travaillé pour la création d'un conseil municipal des jeunes dont la vocation sera de donner des avis sur les projets les concernant, d'élaborer des projets puis de les proposer au conseil municipal et de participer à la vie communale.

Le conseil des jeunes sera encadré par un animateur, un référent administratif et un ou deux élus.

Il se réunira une à deux fois par mois et présentera ses projets une fois par semestre devant le conseil municipal.

Il se composera d'élèves de CM1 et CM2 des écoles de Roumazières-Loubert et de Genouillac. Il sera possible, pour les élus de CM2 qui le souhaitent, de poursuivre leur mandat en classe de 6^{ème}.

Les membres du conseil seront élus, chaque année, en classe de CM1 par les élèves de CE2, CM1 et CM2 des écoles de Roumazières-Loubert et Genouillac pour une durée de 2 ans.

A titre dérogatoire la première année, les élèves de CM1 et CM2 seront éligibles.

Les directeurs des écoles seront associés à ce projet notamment pour l'organisation des élections.

Le premier conseil municipal des jeunes sera créé à la rentrée de Septembre 2021.

Ce projet de délibération a été validé en commission affaires scolaires réunie le 30 juin.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** la création d'un conseil municipal des jeunes dont la vocation sera d'élaborer des projets et de les proposer au conseil municipal

Voix pour	28	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

7) Autorisation de signer la convention de partenariat "label écoles numériques 2021"

Madame la maire donne la parole à monsieur Didier BOINEAU qui informe l'assemblée que dans le cadre du plan de relance label « écoles numériques 2021 », le projet présenté par la commune de Terres-de-Haute-Charente a été retenu.

En 2020, 1 classe à Genouillac et 2 classes à l'école élémentaire de Roumazières-Loubert ont pu être financées pour le projet label écoles numériques.

Pour 2021 toutes les classes élémentaires seront équipées soit 2 classes supplémentaires à Genouillac et 7 classes supplémentaires à l'école élémentaire de Roumazières-Loubert. Le coût du projet s'élève à 40 500€ dont 38 500€ (investissement) subventionnés à 70% et 2 000€ (fonctionnement) subventionnés à 50% par l'Etat soit 27 950€.

Il est à noter qu'une classe maternelle hors plan de relance sera équipée à Roumazières-Loubert.

Une convention doit être signée avec le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **AUTORISE** la maire à signer la convention financière avec le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Voix pour	28	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

8) Aide plan de relance des bibliothèques : montant des acquisitions de livres imprimés budgétisé 2021

Madame la maire donne la parole à monsieur Didier BOINEAU qui expose qu'une subvention va être sollicitée auprès du CNL (Centre National du Livre), centre national du livre dans le cadre du plan de relance des bibliothèques.

Lors du vote du budget, l'assemblée a accordé une enveloppe pour les acquisitions des livres imprimés.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **VALIDE** une enveloppe 2021 de 6 000€ pour les acquisitions des livres imprimés dont 4 000€ pour le fond « adulte » et 2 000€ pour le fond « jeunesse ».

Voix pour	28	Voix contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

7) Informations diverses

- Point COVID : Le centre de vaccination fonctionne encore à plein : 5 150 personnes ont eu 2 doses, 7 450 primo-vaccinations. 1105 doses vont être administrées cette semaine.
- Point commerces : Madame Fanny Gervais précise l'installation de C IMMOBILIER (agence immobilière). Elle prend contact de l'association « Café boost » qui a pour but de faire mettre en contact des commerçants installés avec des personnes qui souhaitent s'installer.
- Publications sur le panneau lumineux : il est rappelé que seules les fêtes d'intérêt communal, les rencontres sportives seront publiées. Les lotos, les thés dansants, les repas, les AG (sauf intérêt communal) ... ne seront pas affichées. Les

demandes seront validées par les 2 élues référentes Magalie TRICAUD et Christiane CAILLETON. Madame Hélène MARSAC précise que les associations peuvent faire passer leurs manifestations sur le site internet.

- Vacances apprenantes : Monsieur Didier BOINEAU informe qu'elles sont reconduites sur la période du 25 au 31 août. Les repas sont confectionnés par la cantine centrale. Une personne est mise à disposition. Tous les frais sont supportés par l'Education nationale.
- Monsieur Jean-Marc CAPOIA rappelle qu'en matière d'adressage on a encore des noms de rue identiques : rue des platanes. Monsieur Jean-Pierre Léonard précise qu'il y a une rue des platanes et rue du platane. Madame la maire précise que les adresses doivent être complètes (ex rue des platanes - Roumazières-Loubert – 16 270 Terres-de-haute-Charente)
- Concernant les espaces verts, monsieur Jean-Marc CAPOIA fait part des observations suivantes :
 - ✓ Les haies empiètent sur les trottoirs de plusieurs rues : si ça n'appartient pas à la commune, faire des courriers aux propriétaires.
 - ✓ Nécessité de passer la débroussailleuse autour des érables.
 - ✓ Les jardinières sont nettoyées mais pas l'herbe autour.
 - ✓ Sentier piétonnier à côté de l'étude notariale à nettoyer.

Monsieur Jean-Michel ARTAUD répond qu'on est au courant et que les travaux sont en cours.

- Monsieur Jean-Marc CAPOIA demande où en est l'installation du four de la maison du patrimoine. Monsieur Jean-Pierre LEONARD répond qu'il va être installé sous quinzaine.
- Monsieur Jean-Marc CAPOIA demande où en est l'installation des portes au stade de football de Fontafie : monsieur Jean-Pierre LEONARD informe que les portes sont commandées.
- Monsieur Jean-Marc CAPOIA informe que des déchets sauvages sont déposés au niveau de la D951 (Le Cluzeau) et demande que des poubelles soient installées.
- Monsieur Jean-Marc CAPOIA alerte sur les déchets déposés à la carrière de Gourthians (Everites, déchets de ciment...). Madame Sandrine PRECIGOUT informe qu'une enquête interne est lancée et que ceux qui ont déposés ces déchets devront les enlever.
- Madame Josiane PEREIRA interroge l'assemblée sur les points suivants :
 - ✓ Gros d'eau au Pont Sigoulant : le problème est en cours d'être réglé. L'entreprise Fourreau et les agriculteurs concernés vont intervenir (création d'un fossé et dévidoir)
 - ✓ Immeuble NOALIS : Madame Sandrine PRECIGOUT et Madame Mireille PAIN rappellent que c'est un immeuble privé avec des conflits de voisinage et donc que la commune n'est pas directement concernée. Un médiateur va intervenir sans présence ni d' élu ni d'agent de la commune.
 - ✓ Jeux pour les enfants : elle souhaite savoir si des jeux seront installés à Suris. Monsieur Jean-Michel ARTAUD répond que cette année, il n'y aura pas de jeux installés à Suris et à Mazières. L'installation a été privilégiée à proximité du centre de loisirs et des écoles.
 - ✓ Elections départementales : madame Josiane PEREIRA se félicite de l'affichage sur le panneau lumineux des lieux de vote pour la commune historique de Roumazières-Loubert et souhaite également savoir si la commune va faire un courrier au Département pour demander un redécoupage des cantons afin que l'ensemble du territoire de Terres-de-Haute-Charente soit sur le même canton. Madame Sandrine PRECIGOUT précise que pour l'instant ce n'est pas prévu.

- ✓ Avancée du dossier péril imminent à Suris : Madame Sandrine PRECIGOUT l'informe qu'un échange avec notre avocat est prévu cette semaine
- ✓ Aménagement du bourg de Suris : madame Josiane PEREIRA demande pourquoi elle n'a pas été invitée à la réunion de la semaine dernière. Monsieur Jean-Michel ARTAUD répond qu'il s'agissait d'une réunion administrative de lancement avec calage du planning et qu'elle sera invitée comme pour la 1^{ère} tranche aux réunions de chantier qui démarrent le 27 juillet.
- Madame Sandrine PRECIGOUT informe qu'elle va recevoir monsieur Jean-Marc CAPOIA pour proposer un nouveau local au groupe d'opposition, la salle des fêtes de Mazières n'étant pas appropriée. Ainsi les clés de la salle des fêtes mis à disposition de l'opposition et du comité des fêtes de Mazières seront à restituer à la mairie. Les clés seront remises à la demande et seront à venir chercher à la mairie. Madame Amandine CLAUZEL regrette cette décision, le comité de fêtes disposant des clés de la salle des fêtes depuis très longtemps.

8) Calendrier des prochaines réunions

Intitulé réunion	Date	Heure	Lieu
Commission marché public	12/07/2021	9h30	Mairie Roumazières-Loubert
Commission finances	02/09/2021	14h30	Mairie Roumazières-Loubert
Conseil municipal	13/09/2021	20h00	Salle des fêtes RL

L'ordre du jour étant épuisé madame la maire lève la séance à 21h15.

La maire
Sandrine PRECIGOUT

